



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-066

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 7 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 7 septembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 02/09/2021

Date d'affichage 02/09/2021

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Procurations : 2

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés : Monsieur Bernard THIREAU a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Marion VEISTROFFER.

Était absent non excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE 2021-2022

Rapporteur : Pascal LIVENAIS

Présentation de la décision

Pascal LIVENAIS de la commission voirie/transport/mobilité rappelle que la région a demandé à Laval Agglo de reprendre la compétence du transport scolaire en subventionnant en contrepartie le coût occasionné. Or, Laval Agglo n'a pas souhaité gérer le transport des enfants scolarisés en primaire.

Dans le cadre de ce transfert de compétences, une convention a été signée entre la mairie et Laval Agglo.

De ce fait, tous les ans il est revu le nombre d'enfants concernés en demandant aux parents dont les enfants scolarisés à Beaulieu et ceux scolarisés à l'école privé de Montjean, de les inscrire.

La commune de Beaulieu-sur-Oudon a mis en place un transport scolaire dédié aux collégiens et uniquement le soir.

Les collégiens devront descendre du car place des A.F.N pour ensuite prendre le mini bus. Ils seront déposés à leur domicile le lundi, mardi, jeudi et vendredi soir.

Le mercredi ils devront monter et descendre à leur arrêt habituel.

Le coût du transport ALEOP est de 100 € pour le 1^{er} enfant, 90 € pour le 2^{ème} enfant et gratuit à partir du 3^{ème} enfant.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'appliquer la tarification d'ALEOP aux enfants scolarisés en maternelle et primaire et 50 % de ce prix pour les collégiens.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 13 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 7 septembre 2021.
Le Maire, Anthony ROULLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anthony Roullier', written over a horizontal line.